



# **Bureau Veritas Exploitation SAS**

LIEVIN 11 rue Léon Blum 62800 LIEVIN France Téléphone : 03 21 44 99 00

Mail: cedric.dufour@bureauveritas.com

#### A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

AVEC SCART

PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT KLUBB KL21B N° KL2122045 N° GG-759-DD

Intervention du 16/09/2025

Coordonnées du site :

Nom du site: MERCIER AUTO

Latitude: 50.5723 Longitude: 3.0749

Numéro d'affaire : 20481430

Référence du rapport : 20481430/1.63.2.R

Rédigé le : 16/09/2025 Par : Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

**Lieu d'intervention :** RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

#### Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

#### Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur** décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- un carnet de maintenance par appareil de levage, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.





# Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

# Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

# **PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT**: 1

×

Fiche n° 1: Localisation: MERCIER VENDEVILLE

Marque: KLUBB Type: KL21B n°série: KL2122045 n°interne: GG-759-DD

<u>Avis général</u>: **Demande de mise à l'arrêt**: Les vérifications ont fait apparaître des défectuosités ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

# **ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)**

#### Fiche N° 1: PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT

N° d'immatriculation : GG-759-DD

Marque : KLUBB Type : KL21B N° de série : KL2122045 N° interne : GG-759-DD **Localisation: MERCIER VENDEVILLE** Année de mise en service : 2022 Année de fabrication : 2022

Point vérifié	Actions à entreprendre
11.14a- Asservissement portillon d'accès	Assurer le fonctionnement de l'asservissement du portillon d'accès. (tout mouvements possible avec le portillon ouvert)
	Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt
Code Obs. : CD/160925/121652/0	Date de 1 <sup>er</sup> signalement : 16/09/2025 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option

8.1- Mise en marche / Arrêt normal

Assurer le bon fonctionnement des organes de service. (le moteur cale à la première élévation quand le bras sort de son logement en position route, ensuite fonctionnement normal)

Code Obs.: CD/160925/121752/0 Date de 1er signalement : 16/09/2025 NOUVEAU

mobiles de transmission

10.9- Protection des organes Remettre en état le carter de protection des électrovannes.

Code Obs.: CD/160925/121606/0 Date de 1er signalement : 16/09/2025 NOUVEAU Fiche N°1

PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT

Marque: KLUBB N° interne: GG-759-DD

Type: KL21B

N° Immatriculation: GG-759-DD

Année de mise en service : 2022

N° série: KL2122045

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

Année de fabrication: 2022

Localisation: MERCIER VENDEVILLE

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

Avis général : Demande de mise à l'arrêt : Les vérifications ont fait apparaître des défectuosités ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

#### Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

#### Caractéristiques

Energie(s): Hydraulique, Thermique

Carburant: Gazole

C.M.U. (kg): 120

Nb de personnes: 1 Portée (m): 5.6

Hauteur de levage (m): 9.25 Compteur horaire: 660

Bras pendulaire: Non

Marquage Constructeur: CE

Châssis: Porteur VL/PL

Mécanismes

Type de structure : Bras articulé télescopique

Dispositif de maintien Vérin hydraulique

à l'horizontale :

Dispositifs de sécurité

Parachute: Clapets anti-retour pilotés

# Équipements

Désignation · Plate-forme	

Vérifié: Oui

Marque: Klubb

Type: Fibre

Nb personnes: 1

Capacité (kg): 120

**Dimensions** 

Longueur (m): 0.85

Largeur (m): 0.7

Extension(s): Non

# **Aspects documentaires**

#### Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance

#### Charges et essais

Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée Essais: indiquée le cas échéant).

Description et conditions d'exécution des essais

(2)

OPALE 01 - V 1 rapport n°: 20481430/1.63.2.R page 5/7 en date du 16/09/2025 Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1

# PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT

Marque: KLUBB N° interne: GG-759-DD

Plate-forme : C uniformément répartie. Description : Plate-forme Charge

Portée d'essai (m) : 5.6

Charge d'essai estimée (kg): 120

N° série: KL2122045

OPALE 01 – V 1 Copyright BUREAU VERITAS rapport n°: 20481430/1.63.2.R en date du 16/09/2025

page 6/7

Fiche N°1

# PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT

Marque: KLUBB N° interne: GG-759-DD

#### Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

A.1 Carnet de maintenance

A.2 Affichage capacité

A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)

A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation

A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE

A.14 Notice d'instruction

A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme

3 Charpente

3.3 Lests et contrepoids

3.21 Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux

4 Châssis

4.5 Ossature, châssis porteur

5 Source d'énergie

5.1 Dispositif de séparation générale

5.2 Equipements, canalisations

6 Eclairage incorporé à l'appareil

6.2a Gyrophare

7 Poste de conduite

7.2 Constitution, fixation, plancher

7.3 Protection contre les chutes de hauteur

8 Organes de service et de manoeuvre

8.1 Mise en marche / Arrêt normal

8.2 Interdiction d'emploi

8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)

8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation

N° série: KL2122045

8.5 Identification des organes de service

8.6 Retour automatique au point neutre

8.7b Avertisseur lumineux

8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires

8.11 Poste de dépannage

8.13 Poste de sauvetage prioritaire

8.14 Sélecteur de postes de conduite

10 Mécanismes

10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)

10.3 Dispositif d'immobilisation hors service

10.5 Freins des mouvements concourant au levage

10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations

10.9 Protection des organes mobiles de transmission

10.12 Freins de stationnement

10.13 Freins d'orientation

11 Dispositifs de sécurité

11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage

11.2 Autres limiteurs de course/hors course

11.5 Parachute ou dispositif équivalent

11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route

11.14a Asservissement portillon d'accès

11.19 Indicateur de dévers

11.23 Détecteur de dévers

11.24 Dispositif du maintien à l'horizontal

12 Charges et essais

Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» PEMP 11

OPALE 01 – V 1 Copyright BUREAU VERITAS rapport n° : 20481430/1.63.2.R en date du 16/09/2025